

tée universelle car éclairés par les Lumières.

La CEDH avait, en juin 2014, condamné la France dans deux affaires relatives à la situation de trois enfants nés de GPA aux Etats-Unis «et que la France privait de papiers». A la surprise générale, Paris n'avait pas fait appel et ces deux arrêts étaient devenus applicables en septembre dernier.

Pour les partisans d'un droit à la GPA, la décision du TGI de Nantes est «la victoire du droit sur les tergiversations politiciennes au plus haut niveau de l'Etat». De fait, la question de la GPA se règle dans le silence (relatif) des tribunaux faute de faire l'objet d'une décision politique claire. Comment, dès lors, le citoyen pourrait-il s'y retrouver ?

L'an dernier, Manuel Valls, premier ministre (socialiste) français, assurait publiquement (dans les colonnes du quotidien catholique *La Croix*) que la reconnaissance des enfants nés par GPA resterait interdite – et ce malgré la condamnation du pays par la CEDH.

Aujourd'hui, Claude Bartolone, président (socialiste) de l'Assemblée nationale, reconnaît bien volontiers la *contradiction* qui règne sur le sujet. Et, par contagion, lui-même expose publiquement ses contradictions. Il dit être contre la «marchandisation

des corps» mais il ajoute aussitôt être favorable à la reconnaissance des enfants nés d'une GPA... Pourquoi? Car «une fois qu'ils sont là», ils sont bel et bien «de chair et de sang». «C'est le droit de l'enfant qui doit primer», plaide-t-il. Quant à la ministre française de la Justice, elle réclame désormais publiquement que l'inscription de ces enfants à l'état civil «ne soit pas refusée».

Le caractère schizophrénique de la situation qui prévaut actuellement fait aussi que l'on retrouve des militants socialistes, féministes et altermondialistes sous les mêmes drapeaux que ceux des extrêmes catholiques du camp opposé. Toutes et tous se souviennent des déclarations, en octobre dernier, du chef du gouvernement français.

«Il faut affirmer des positions claires: la GPA est et sera interdite en France, affirmait en octobre dernier Manuel Valls. C'est le choix très ferme du président de la République et de son gouvernement. La France n'a jamais varié sur ce sujet. Elle est opposée à la légalisation de la GPA qui est, il faut le dire, une pratique intolérable de marchandisation des êtres humains et de marchandisation du corps des femmes. La France entend promouvoir une initiative internationale qui pourrait aboutir, par exemple, à

ce que les pays qui autorisent la GPA n'accordent pas le bénéfice de ce mode de procréation aux ressortissants des pays qui l'interdisent. C'est une action de long terme.»

Aucune information ne filtre plus sur l'action à long terme dont il était alors question. On observe en revanche le développement d'une action internationale d'une tonalité assez radicale.<sup>1</sup> «La GPA repose souvent sur l'exploitation des femmes les plus démunies, écrivent les auteurs. Dans de nombreux cas, ce sont les pauvres qui sont contraints de vendre et les riches qui peuvent se permettre d'acheter. Ces transactions iniques impliquent un consentement de la part de femmes sous-informées, voire pas du tout informées, une rémunération faible, une coercition, une insuffisance de suivi médical et des risques sévères pour la santé, à court et à long termes, des femmes qui acceptent la GPA. (...) Le lien biologique entre la mère et l'enfant est indéniablement de nature intime et, lorsqu'il est rompu, les conséquences en sont durables pour les deux parties. Dans les pays où la GPA est autorisée, cette souffrance potentielle est institutionnalisée. Nous sommes

convaincus qu'il n'y a pas de différence entre la pratique commerciale de la GPA et la vente et l'achat d'enfants. Même s'il n'y a pas échange d'argent (c'est-à-dire la version non rémunérée, ou "altruiste"), toute pratique qui expose des femmes et des enfants à de tels risques doit être interdite.»

Les auteurs concluent en ces termes: «Personne n'a droit à un enfant, pas plus les hétérosexuels que les homosexuels ou les individus ayant fait le choix de rester célibataire. Nous sommes unis pour demander aux gouvernements des nations du monde ainsi qu'aux leaders de la communauté internationale de travailler ensemble à l'arrêt immédiat de la GPA.»

Jean-Yves Nau

jeanyves.nau@gmail.com

<sup>1</sup> L'appel est consultable à l'adresse: [www.stopsurrogacynow.com](http://www.stopsurrogacynow.com). Parmi les signataires français figurent Marina Vlady, actrice; Michel Onfray, philosophe; Yvette Roudy, ex-ministre des Droits des femmes; Sylviane Agacinski, philosophe; Eliette Abécassis, écrivaine et José Bové, député européen.

## dépendances en bref

Service d'alcoologie, CHUV, Lausanne

# Une consommation épisodique excessive d'alcool augmente considérablement le risque de mortalité

Une association entre les consommations épisodiques excessives et les effets négatifs sur la santé a été démontrée dans plusieurs études épidémiologiques depuis de nombreuses années. Cette étude a évalué la mortalité totale de 446 personnes âgées de 55-65 ans avec une consommation moyenne  $\leq 1/2$  verre par jour pour les femmes et  $\leq 2$  pour les hommes, en comparant ceux avec une consommation épisodique excessive\* (n = 74) et ceux sans (n = 372).

- Les sujets qui n'ont pas d'épisode de consommation excessive avaient un statut socio-économique plus élevé, étaient moins susceptibles de fumer, de présenter des symptômes dépressifs ou d'être obèses comparativement aux sujets qui ont des épisodes de consommations épisodiques excessives.
- Dans les études ajustées pour les facteurs confondants potentiels, les sujets ayant une consommation excessive épisodique avaient une mortalité à vingt ans plus de deux fois supérieure à ceux sans consommation excessive épisodique.

**Commentaires:** les résultats de cette étude confirment les résultats antérieurs d'une as-

sociation entre la consommation épisodique excessive et la mortalité. Cependant, cette étude présente plusieurs faiblesses: 1) il y avait relativement peu de participants ayant une consommation excessive épisodique et 2) il n'y avait pas de données sur les changements potentiels dans les habitudes de consommation d'alcool durant les vingt années de suivi. Ceci sous-entend que la simple connaissance de la consommation moyenne d'un sujet est insuffisante pour la classification et que des détails sur les modes de consommation sont cruciaux.

Dr Laure Jatton

(traduction française)

Dr R. Curtis Ellison, MD

(version originale anglaise)

\* Défini comme  $\geq 4$  boissons par occasion pour les femmes et  $\geq 5$  pour les hommes.

Holahan CJ, Schutte KK, Brennan PL, et al. Consommation excessive épisodique et la mortalité totale de 20 ans entre la fin de la vie de buveurs modérés. *Clin Exp Res Alcohol* 2014;38:1432-8.

Lien vers la version intégrale de la lettre d'information: [www.alcoologie.ch/alc\\_home/alc\\_documents/alc-lettreinformation-2.htm](http://www.alcoologie.ch/alc_home/alc_documents/alc-lettreinformation-2.htm)